Formation Spécialisée du CSAL du 16 novembre 2023

Compte-rendu

Un CSAL réuni en Formation Spécialisée s'est tenu le 16/11 pour examiner les points suivants :

1. Règlement intérieur, pour avis
2. Budget, pour avis,
3. Point sur les fiches de signalement, les accidents de travail et le registre hygiène et sécurité pour information
4. Question diverses

1. Règlement intérieur

Bref rappel pour ceux qui n'auraient pas suivi : en application de la loi de transformation de la fonction publique (datant du mois d'août 2019) de nouvelles instances de dialogue ont été mises en place suite aux élections professionnelles de décembre 2022 : les Comités Sociaux d'Administration Locaux (CSAL) ainsi que les Formations Spécialisées (FS) de ces CSAL pour les questions ayant trait à la santé et à la sécurité au travail (les formations spécialisées se sont substituées aux CHSCT).

Depuis le 01/01/2023, ces instances se déroulent sans règlement intérieur (RI), la DGAFP n'ayant pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations qu'aux élus, les documents permettant d'enclencher le bon fonctionnement des nouvelles instances. Ce questionnement sur le manque d'anticipation et sur l'attention portée au dialogue social dans la Fonction Publique, n'a pas manqué d'être relevé, à tous les niveaux, depuis des mois.

Après d'âpres discussions au niveau ministériel, puis au niveau de la DGFIP, un projet de texte a été communiqué par la DG aux directions début novembre.

A ce stade, il s'agit donc d'entamer un échange avec la direction pour l'élaboration du règlement intérieur amené à régir le fonctionnement des instances de dialogues de la DIRCOFI Sud Pyrénées pour les prochaines années.
Pour ce faire, les deux organisations syndicales ont travaillé sur le projet qui leur était soumis avec des propositions de modifications communes sur des points jugés structurants. Entre autres exemples, nous insistons sur les délais de transmission des convocations et des documents préparatoires 15 jours minimum avant la date de réunion, sauf réelle urgence ; nous demandons également que le RI stipule clairement l'obligation de transmettre les fiches de signalement aux représentants du personnel.

La présentation détaillée de ces amendements a été réalisée en séance. Elle a fait l'objet d'un vote unanime des organisations syndicales, et d'une publication sur le site Ulysse Local.

Nous n'avons pas manqué de rappeler au directeur qu'un règlement intérieur porte en lui la reconnaissance du dialogue social et constitue un instrument au service de la démocratie interne. En cela, l'écoute qu'il apportera aux modifications présentées nous permettra de connaître sa position en la matière. Nous espérons que nos propositions, visant à l'installation d'un dialogue social constructif, qui laisse le temps et les moyens de travailler en amont des instances et de discuter de manière apaisée, seront entendues.

Nous attendons le retour de la direction sur la prise en compte de ces amendements lors de la prochaine instance (CSAL du 7/12).

2. Budget

Pour mémoire, l'enveloppe initiale s'élevait à 20 935 €. Un abondement de 1 567 € a été accordé par la Direction Générale portant le total de l'enveloppe à 22 502 €.

Ces crédits ministériels sont mis à la disposition du Président de l'instance qui recueille l'avis de la Formation Spécialisée sur les mesures à financer dans le cadre de son programme d'interventions. Les crédits doivent permettre de financer les grandes orientations de la politique Santé, Sécurité, Conditions de Travail (SSCT) fixées dans la note annuelle d'orientation ainsi que des opérations d'initiative locale telles que des aménagements de postes ou des mesures de prévention locales. Les engagements juridiques qui en découlent doivent être passés dans le respect des règles de mise en concurrence des marchés publics.

Nous vous rappelons qu'il est important de nous faire part de vos besoins en rapport avec la santé la sécurité et les conditions de vie au travail sur vos sites.
N'hésitez pas à nous contacter (de préférence sur la balf : solidairesfinancespubliques.dircofi-sudpyrenees@dgfip.finances.gouv.fr) sur ce point.

Au jour de l'instance, les dépenses validées sont les suivantes :

Nature	Lieu	Prix TTC
ventilateurs	Rodez	103,50
gourdes isotherme	Tous	1 626,00
sacs à dos	Tous	1 296,22
supports écrans double	Tous	1 008,05
souris ergo	Tous	497,44
lampe torches	Toulouse	152,39
dépigeonnage	Toulouse	2 620,80
claviers, tapis, pavé numérique	Tous	864,12
Akoustisud	Toulouse	4 645,20
Prévention des TMS	Toulouse	1 800,00
Sécurité (incendie)	Toulouse	700,00
Repose-pieds	Tous	471,10
Scanners portables	Montpellier, Carcassonne, Perpignan, Tarbes, Auch	461,51
Filtres confidentialité	Brigades + idiv+ Codir	2 267,64
Logiciels abby fine reader		1 395,53
Clés agents PPMS	Toulouse	362,06
	Total dépenses	20 271,56

Un accord de principe a été émis quant à l'acquisition d'un stock de clavier/souris sans fil ainsi que des tapis de souris repose-poignet.

Nous rappelons aux télé-travailleurs et vérificateurs que la direction accorde sur demande (à formuler auprès de votre chef de service) les équipements à domicile suivants : écran, clavier et souris.

Pour votre complète information, les deux organisations syndicales ont émis un vote défavorable *au financement sur cette enveloppe locale de 22 502 €* des propositions de la direction portant sur des formations de type « lâcher prise » et « gestion du stress » présentées comme répondant aux risques présentés par les agents dans le DUERP/ PAP[1].

Nous avons longuement échangé avec le directeur sur ce point en rappelant notre opposition à l'utilisation des crédits de la FS pour les formations mises en place sur le thème des «risques psychosociaux » ou gestion du stress à destination des agents ou de l'encadrement. Nous estimons que si l'administration souhaite apporter ce type de réponses aux difficultés exprimées par les collègues, c'est à elle de le financer.

Pour Solidaires Finances Publiques, les difficultés relevées dans le DUERP PAP par les collègues sont des risques professionnels liés à l'organisation du travail[2] et aux choix opérés en la matière. Y répondre par des solutions individuelles consiste à confondre les conséquences et les causes. A cet égard, la prévention primaire, qui a pour finalité d'éliminer les risques à la source doit être clairement privilégiée. Faute de pouvoir les supprimer, comme le préconise en priorité le Code du travail, l'administration doit en premier lieu chercher à réduire ces risques et cela nécessite de rechercher et d'identifier des causes en lien avec le travail et son organisation.

1 *Sur ce sujet, cf l'avis rendu le 4/10/2023 par les deux organisations syndicales publié sur l'Ulysse local et figurant dans le compte-rendu syndical de l'instance du 04/10/2023*

2 *Rappelons ici les dimensions de risques identifiées comme facteurs de RPS : les exigences du travail, la charge émotionnelle, l'autonomie et les marges de manoeuvre, les rapports sociaux et relations de travail, les conflits de valeur et l'insécurité de la situation de travail*

L'analyse de ces facteurs de risques conduit à explorer prioritairement le fonctionnement interne : l'activité de travail, les modalités d'organisation et les contraintes générées, les impacts de la politique des ressources humaines, les relations de travail, la nature des relations sociales, les types de changements et leurs modalités d'accompagnement.

Au-delà de cette question de financement, dans la mesure où certains ateliers/formation proposés sont liés à des pratiques non conventionnelles (exemple de la réflexologie), nous avons interrogé la direction pour connaître les garanties apportées en termes de contenu, d'efficacité, mais également d'innocuité et d'absence de risque pour la santé physique et mentale des collègues.
Nous avons étendu notre question au catalogue des stages proposés via le secrétariat général par l'Animation de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP), diffusé aux agents sans présentation préalable à la Formation Spécialisée et sans mention de l'identité des prestataires.

En effet, compte tenu du marché très lucratif qui s'est développé autour des risques psycho-sociaux (RPS) et du bien-être au travail, nous estimons nécessaire que la direction se donne les moyens de sélectionner en amont des formations qui répondent à la nécessité de protection des personnels.

Le médecin de prévention a appuyé nos propos en soulignant qu'il était pertinent et légitime que la direction et les acteurs de prévention aient un regard sur le catalogue et le contenu des formations pour déterminer a priori ce qui était vraiment en lien avec le travail.

Le directeur s'est engagé à faire le point sur le sujet avec l'animatrice de la politique ministérielle de prévention et l'inspecteur santé et sécurité au travail. Nous reviendrons sur ce point lors de la prochaine instance.

3. Point sur les fiches de signalement, les accidents du travail et le registre hygiène et sécurité.

Conformément à notre demande, ce point est systématiquement porté à l'ordre du jour du CSAL/FS. Aucun accident ni aucune fiche de signalement, n'a été rédigée depuis la dernière réunion (04/10/2023).

Une mention portée au registre hygiène et sécurité concernant l'utilisation du local deux-roues rue Merly nous a conduit à renouveler nos observations liées à l'espace restreint et peu pratique réservé aux vélos, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Le local deux roues a fait l'objet d'une rénovation complète en 2022 : réfection sol et toiture, démolition du mur central et prestation complémentaire de conseil pour l'aménagement et pose de rack à vélos (16 places).

Pour nombre d'utilisateurs, le résultat des travaux n'est pas à la hauteur de l'ambition initiale : les racks à vélo sont positionnés au centre du local et non sur les côtés (selon la direction, le prestataire a travaillé sur un plan dont les longueurs auraient été mal reportées, ce qui est fort regrettable au regard du coût de la prestation…), ce qui rend peu pratique à la circulation, le stationnement les jours d'affluence mais également l'usage de la pompe et de la station de réparation.

Le directeur regrette que la proposition d'aménagement initiale n'ait pu aboutir mais considère que le nombre d'emplacements est suffisant.

Nous ne partageons pas ce point de vue : le parking vélo n'est pas systématiquement complet mais c'est bien le cas certains jours de la semaine. Compte-tenu des remontées des utilisateurs et à l'heure où les démarches d'éco-responsabilité ne cessent d'être promues, il nous semble nécessaire que la direction repense les usages et l'aménagement du local (inversion des emplacements moto vélo dans le local, extension du parking deux roues avec pose d'un auvent (moto et/ou vélo) si nécessaire sur des emplacements véhicules, ou autre idée).

La direction a proposé d'engager une réflexion sur le sujet en précisant vouloir préserver les places de parking (véhicules, véhicules de service avec prochaine installation de bornes électriques et emplacements pour les livraisons et prestataires).

N'hésitez pas à contacter vos représentants sur ce point, nous sommes preneurs de toute idée, observation ou suggestion en la matière.

S'agissant de l'accès au registre hygiène et sécurité, nous avons à nouveau souligné le manque d'ergonomie du site Ulysse Local (pour information, le registre est actuellement accessible via le menu les agents/ vie de l'agent/ conditions de vie au travail/ registre santé et sécurité).
La direction a annoncé qu'une nouvelle version d'Ulysse avec revue des sites locaux serait prochainement livrée. L'ergonomie du site local sera revue à cette occasion.

4. Questions diverses

Intérim des deux brigades de Nîmes :
La situation n'a pas évolué depuis la dernière instance à défaut de candidat sur le poste de chef de la 13ème brigade.

Mise en place d'un circuit de subventionnement restaurant administratif de Toulouse ENFIP :
Nous avons interrogé la direction pour savoir si les collègues en poste à la DIRCOFI sur la résidence de Toulouse pouvaient bénéficier de tarifs réduits comme dans les autres restaurants administratifs auxquels ils sont rattachés au quotidien (actuellement, le tarif "extérieur" (de 8.75€) est appliqué aux agents non adhérents à l'association qui gère ce restaurant).

La direction travaille avec l'AGRA-ENFIP 31 et l'ENFIP à la mise en place d'un dispositif qui consistera, moyennant une adhésion à l'association pour un coût de 1 € par an à recevoir un QR code qui permettra aux agents de bénéficier d'un tarif correspondant à leur indice lors de leur passage à la caisse du restaurant administratif. Le coût d'adhésion d' 1€ sera facturé lors du premier passage en caisse. La direction a établi en liaison avec l'ENFIP une liste des agents susceptibles de bénéficier d'un tarif préférentiel en fonction de leur indice. Une information sera faite prochainement sur ce dispositif.

Parking Compans Caffarelli/ Toulouse :
Des cartes de parking supplémentaires sont disponibles à l'accueil en cas de besoin.

Utilisation des véhicules de service rue Merly

Il est possible de stationner les véhicules personnels à la place du véhicule de service emprunté sous réserve d'une information de l'accueil (qui veille à l'identification systématique des véhicules garés dans l'enceinte de l'immeuble)

Planning de réservation des véhicules

Nous sommes revenus sur ce point qui fait l'objet d'une demande récurrente (mise à disposition d'un outil de réservation sur l'Ulysse local). La direction continue ses investigations sur ce sujet en soulignant qu'il devra s'articuler avec la prochaine mise en ligne su site Ulysse rénové et les réflexions en cours relatives aux doctrines d'emploi des véhicules électriques. Nous avons relevé que certaines directions s'étaient dotées d'un logiciel de gestion et de réservation de ressources (salles, visio-conférences, véhicules).

Cessation progressive d'activité

La direction a publié le 5/10 des informations et une fiche technique sur Ulysse local (rubrique les agents/ vie de l'agent/ carrière mutations retraite/ retraite).